



Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière

Septième session

Réunion des Parties à la Convention sur
l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière agissant
comme réunion des Parties au Protocole relatif
à l'évaluation stratégique environnementale

Troisième session

Minsk, 13-16 juin 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Examen du respect des dispositions, examen de l'application
et activités du Comité d'application**

Rapport sur les activités du Comité d'application

Note du Comité d'application

Rectificatif

Paragraphe 84

Lire la troisième phrase comme suit :

Le Comité a rappelé que dans une situation antérieure dans laquelle les procédures prévues par la Convention n'avaient pas été menées à leur terme, il avait estimé que le projet, y compris sa maintenance et son exploitation, aurait dû être suspendu (voir ECE/MP.EIA/10, décision IV/2, annexe I, par. 69 b) et 74 b)).

